



La Fondation Financer autrement les entreprises intervient dans 10% à 15% des cas pour aider les entreprises en difficulté.

GENÈVE

# Aides pour entreprises en difficulté

La Fondation Financer autrement les entreprises du canton de Genève peut aider des sociétés en difficulté à se remettre sur les rails. Mais il ne faut pas que leurs problèmes durent depuis trop longtemps...

PIERRE CORMON

**D**es commerces touchés par le franc fort, des sous-traitants du bâtiment subissant une forte pression sur les prix, des patrons tardant à organiser leur succession: tels sont quelques-uns des cas auxquels la Fondation «Financer autrement les entreprises» (FAE), destinée à soutenir les entreprises genevoises, a été confrontée à plusieurs reprises ces deux dernières années. Plus de 80% des aides accordées par la FAE vont pourtant à des sociétés saines, qui cherchent à se lancer, à se développer ou à trouver un repreneur. Mais dans 10% à 15% des cas, la fondation intervient pour aider des entreprises à passer un cap difficile.

## ● A quelles conditions une entreprise en difficulté peut-elle solliciter une aide?

«Il ne faut pas qu'elle vienne trop tard», répond Serge Nouara, directeur de la FAE. «Dès que des signes apparaissent, comme des tensions dans la trésorerie ou une chute brutale du chiffre d'affaires, il faut aller trouver sa banque ou la FAE. Si les difficultés durent depuis plusieurs années et que l'on a déjà réinjecté plusieurs fois du capital, il est beaucoup plus difficile d'agir.» En outre, pour que la FAE entre en matière, il ne faut pas que l'entreprise soit endettée envers le fisc, la TVA ou les assurances sociales. Si l'entreprise paraît viable, elle peut solliciter deux prestations: l'avance de trésorerie ou un accompagnement à la restructuration.

## ● Comment fonctionne l'avance de trésorerie?

Elle s'adresse à des entreprises de tous les secteurs vendant des produits et des services à d'autres entreprises. Si ces dernières tardent à les payer et que ce retard leur cause des pro-

blèmes de trésorerie, les premières peuvent céder leurs factures à la FAE, pour un montant maximal de 312500 francs. Celle-ci leur avance 80% du montant des factures dans les quarante-huit heures. Quand les clients règlent leur dû, il revient à la FAE, qui reverse le solde auquel a droit l'entreprise. A noter que depuis mars 2013, les clients ne savent plus que celle-ci bénéficie d'une avance de trésorerie: «Nous nous sommes aperçus que cela pouvait les pousser à s'interroger sur la viabilité de l'entreprise», explique Serge Nouara.

Coût de cette prestation: une taxe d'inscription unique de 250 francs (sociétés en nom propre) ou de 500 francs (personnes morales), plus des intérêts se situant actuellement à 2,3%.

## ● Comment fonctionne l'accompagnement à la restructuration?

Si l'entreprise répond aux critères d'intervention, elle peut se voir accorder un crédit-relais, pour lui permettre de faire face à ses échéances les plus pressantes. La FAE finance ensuite la réalisation d'un audit. Le cahier des charges est déterminé en commun, un appel d'offres est lancé par l'entreprise et le choix définitif de l'auditeur est effectué par la FAE. Des mesures sont ensuite prises en fonction des recommandations de l'audit. Le coût est totalement ou partiellement pris en charge par la FAE, mais celle-ci n'a aucun contact direct avec l'auditeur, afin de favoriser son objectivité.

## ● Quels types de problèmes l'audit peut-il mettre en relief?

«Des problèmes de cinq ordres», répond Serge Nouara.

⇒ Des problèmes d'ordre structurel ou opérationnel, comme un outil de production insuffisant pour répondre à la demande, ou au contraire démesuré, ce qui rend son amortissement difficile.

⇒ Des problèmes commerciaux, liés au réseau de distribution: un réseau mal adapté, des méthodes ne prenant pas en compte les différences culturelles des différents marchés, etc.

⇒ Des problèmes liés au produit, comme un produit en retard ou en avance sur l'évolution du marché.

⇒ Des problèmes liés au marché ou à la concurrence, comme dans le cas de commerces touchés par le franc fort.

⇒ Des problèmes financiers, provenant par exemple de prix d'achat ou de coûts de fabrication trop élevés, ou de prix de vente mal adaptés, entraînant une marge brute insuffisante.

A partir de ces constats, différents types de mesures peuvent être définis: réduction des stocks, mise en place de tableaux de bord, adaptation des prix, réduction des coûts, adaptation de l'outil de production, nouvelle approche marketing, etc. Il arrive également qu'une recapitalisation soit nécessaire. La FAE peut y participer à concurrence de 45%, jusqu'à un maximum de 4 millions de francs par dossier. ■

**Serge Nouara, directeur de la FAE:**  
«Dès que des signes apparaissent, comme des tensions dans la trésorerie ou une chute brutale du chiffre d'affaires, il faut aller trouver sa banque ou la FAE. Si les difficultés durent depuis plusieurs années et que l'on a déjà réinjecté plusieurs fois du capital, il est beaucoup plus difficile d'agir.»